

RECEPISSE DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS ET
DOCUMENTS LEGAUX EN MATIERE DE DEMARCHE FINANCIER

SCPI Allianz Pierre

immovalor 
GESTION

Vous avez entre les mains un dossier pour la souscription de parts de la SCPI Allianz Pierre qui vous a été remis/ adressé par votre Conseiller.

Ce dossier comprend deux parties : un récépissé attestant de la remise des documents d'information relative à ce produit et le bulletin de souscription.

Conformément aux dispositions introduites par le Code Monétaire et Financier (article L-341-16-IV), vous disposez d'un délai de réflexion avant de souscrire cet investissement et adresser votre bulletin et les fonds nécessaires à IMMOVALOR Gestion – Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Ce délai est de 48 heures à compter du lendemain de la signature du présent récépissé.

Je, (Nous) soussigné(e)(ons) : _____

demeurant : _____

Atteste(ons) que la proposition qui m'(nous) a été faite par mon (notre) Conseiller M. _____

(agissant pour le compte en vertu d'un accord de commercialisation avec la Société IMMOVALOR Gestion, dont le siège social est au Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex), il m'(nous) a été communiqué la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, les statuts de la SCPI Allianz Pierre ainsi que les conditions d'émission des parts (figurant sur le bulletin de souscription), le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel (disponibles sur le site www.immovalor.fr).

Atteste(ons) qu'en cas de souscription à crédit, avoir conscience que les charges du crédit seront à rembourser indépendamment de l'évolution ou la valeur des parts ou de la valeur des parts de la SCPI Allianz Pierre

A compter du lendemain de la signature du présent récépissé, je (nous) dispose(ons) d'un délai minimum de 48 heures pour réfléchir à l'opportunité de souscrire à la présente proposition conformément à l'article L.341-16-IV du Code Monétaire et Financier. Ce délai est éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration de ce délai de réflexion, IMMOVALOR Gestion ou toute personne mandatée ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la souscription de parts de SCPI.

Fait à _____

le _____

Le Conseiller

Signature du(des) prospect(s) ou client(s) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____



Récépissé et bulletin de souscription à retourner simultanément après réception du bulletin à Immovalor Gestion - Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex

A N'UTILISER QUE POUR LA SOUSCRIPTION DE PARTS A LA SCPI ALLIANZ PIERRE